

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 7 MAI 2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - REDEVANCE G.R.D.F. 2019 – R1 :

La Commune de Marolles-les-Braults a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans.

Le montant de la redevance due par GRDF au profit de la Commune s'élève pour l'année 2019 à 1 373,03 €.

Mode de calcul :

$$R1 = [(1000 + 1,5 P + 100 L) \times (0,02 D + 0,5) \times (0,15 + 0,85 (\text{Ing}/\text{Ing0})/6,55957$$

P : Population totale de la Commune au 1er janvier 2019 : 2 099 habitants (chiffre INSEE au 31/12/2018)

L : Longueur des réseaux au 31 décembre 2018 soit : 10,31 km

D : Durée de la concession : 30 ans

Ing : Index Ingénierie de septembre 2018 = 908,90

Ing0 : Index Ingénierie de septembre 1992 = 539,90

(vote)

2° - RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE :

Conformément aux dispositions du VII de l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales ont jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement (CDC) par un accord local.

L'arrêté préfectoral constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, en application d'un accord local ou de la répartition de droit commun, est pris au plus tard le 31 octobre 2019. Cet arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux soit en mars 2020.

- Accord local : nombre de sièges pour Marolles-les-Braults ⇨ **3**
- Répartition de droit commun : nombre de sièges pour Marolles-les-Braults ⇨ **4**

(Voir annexe n° 1)

(VOTE)

3° - MODÈLE DE VŒU COMMUN PRÉSENTANT LES PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ :

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé.

C'est la raison pour laquelle, l'Association des Maires de France et les Présidents d'Intercommunalités, au côté de la Fédération Hospitalière de France, des Régions de France et de l'Association des Départements de France vous invitent à faire adopter les sept enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous.
- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés.
- La mise en œuvre d'outils propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires, une meilleure coopération quel que soit les statuts afin d'assurer un meilleur maillage et fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients avec des moyens humains et financiers.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation, de fermer les services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

(VOTE)

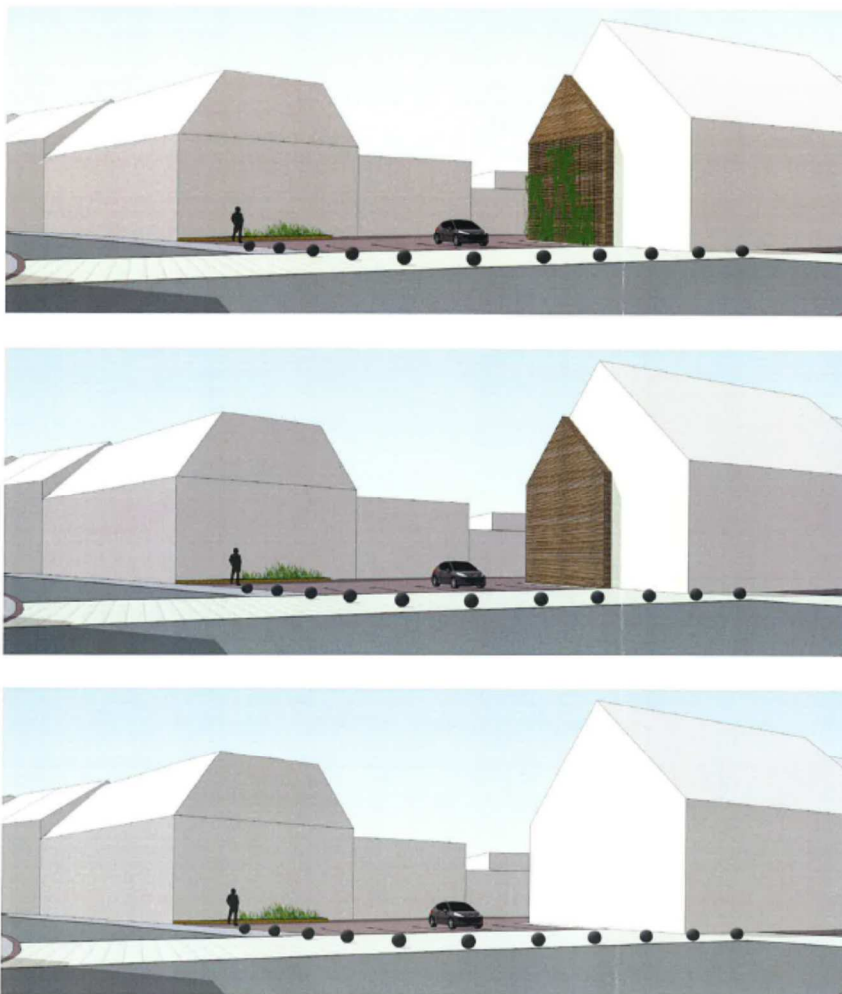
4° TERRES SUR LA COMMUNE DE DISSÉ-SOUS-BALLON :

Une parcelle de terres de 4 ha 01 a 26 ca située sur la Commune de Dissé-sous-Ballon est mise en vente par la SAFER au prix de 39 580,94 €, frais SAFER inclus.

Nous vous proposons d'acquérir cette parcelle qui constituera de la réserve foncière pour d'éventuels échanges.

(VOTE)

5° - **PROPOSITION DE M. RÉMI LEDRU (Architecte) – Pignon de l’habitation de Mme MONBEL :**



VARIANTES TRAITEMENT PIGNON

AMENAGEMENT URBAIN / PLACE
72260 MAROLLES-LES-BRAULTS
ESQUISSE 12/04/2019



(VOTE)

6° - **RECRUTEMENT ADJOINT AU MÉDECIN SALARIÉ :**

Nous avons la possibilité de recruter pour 3 semaines un jeune médecin non-thésé, adjoint à notre médecin salarié. Ces 3 semaines lui permettront de découvrir notre Centre Municipal de Santé, notre Commune et notre population pour « peut-être » de futurs remplacements.

(VOTE)

7° - **CIMETIÈRE :**

Les travaux d'exhumation du « carré des Enfants » ont commencé semaine 18.

Proposition :

Faire poser sur l'ossuaire une pierre tombale pour mémoire.

Inscrire les noms des enfants connus sur une plaque en « plexi » à fixer sur la pierre.

(VOTE)

Un devis sera demandé si la proposition est acceptée.

8° - TRAVAUX RUE DE MAMERS :

Planning :

- L'entreprise STURNO interviendra du début juin à fin juillet pour l'enfouissement des réseaux (*Département*)
- L'aménagement de la rue de fin août à mi-novembre (*Commune*)

9° - AMÉNAGEMENT SALLE JEAN-DE-LA-FONTAINE :

Au lieu et place des anciennes salles SCANN un aménagement provisoire est programmé. Devis en cours.

10° - STÈLE AU PONT D'EFFE – ROUTE DE SAINT-AIGNAN :



Un devis pour travaux a été demandé à la Société TRIFAULT, pour proposition au Département, à l'Agence de l'Eau et au Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise.

11° - ESPACE TIR-À-L'ARC :

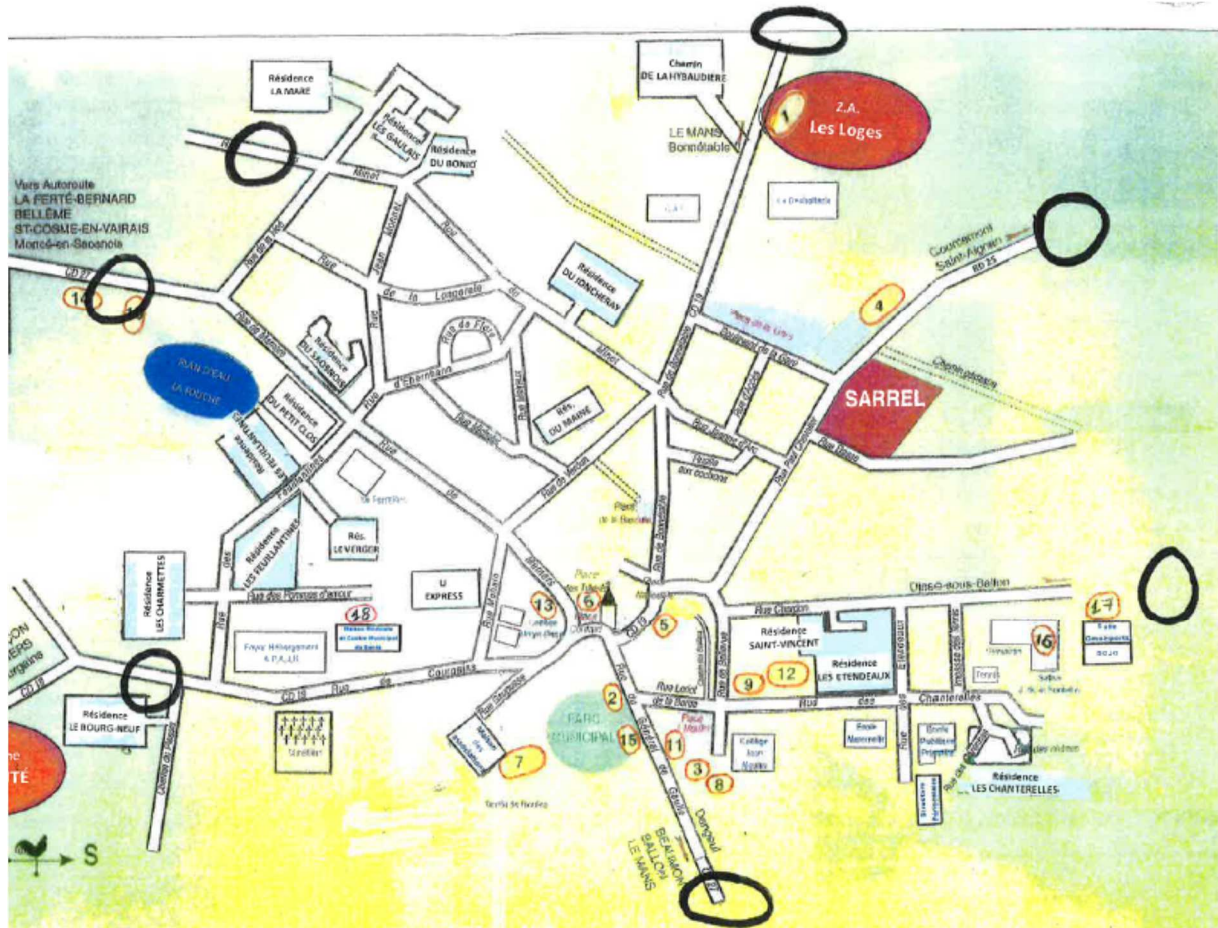
La section tir-à-l'arc souhaiterait un terrain afin d'y mettre des cibles « extérieures ».



12° - VIDÉO PROTECTION :

Après entretien et concertation avec les services de la Gendarmerie Nationale, il vous est proposé d'installer de la vidéo protection aux différentes entrées de la Commune :

- Route de Dangeul (RD 27)
- Route de Courgains (RD 19)
- Route de Mamers (RD 27)
- Route de Bonnétable (RD 19)
- Route de Saint-Aignan (RD 25)
- Route de Saint-Symphorien (Voie communale n° 7)
- Carrefour rue du Minot/rue de la Noë (Voie communale n° 44)



Si ce plan est validé, un appel d'offres devra être lancé.

(VOTE)

13° - AIDE À LA DÉCLARATION D'IMPÔTS :

Le personnel de la Mairie est à la disposition des Marollais pour les aider lors de leur déclaration de revenus « simple ».

Pour plus de facilité se présenter les lundis et mercredis après-midi avec la feuille d'impôts 2018 (revenus 2017).

14° - POINT SUR LA BALAYEUSE :

15° - ÉLECTIONS DU 26 MAI 2019 :

Pour chaque bureau :

- 1 président
- 1 secrétaire
- 2 assesseurs par bureau

Plages horaires : 8 h 00/10h30 – 10 h 30/13 h 00 – 13 h/15h30 – 15 h 30/18 h00

16° - QUESTIONS DIVERSES :

- Commission des Affaires Scolaires ⇨ mardi 21 mai 2019 à 20 h 00
- Remerciements « Alliance Commerciale »
- Courrier de M. Raymond PILLIER
- Courrier de M. Yves JUIGNÉ